Dans la limite des crédits budgétaires, les montants des subventions pour les acquisitions et installations décrites à l'article 1er sont les suivants:

		Montant accordé
A - Rénovation énergétique et économies d'énergie et de ressources naturelles		
1	Isolation mur extérieur	400 €
2	Isolation de la toiture ou dalle supérieure contre zone non chauffée	400 €
3	Isolation mur contre sol ou zone non chauffée	400 €
4	Isolation de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol	400 €
5	Remplacement des fenêtres et portes fenêtres	400 €
6	Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie	250 €
B - Energies renouvelables		
1	Installation solaire photovoltaïque	25 % de la subvention accordé par l'Etat avec un maximum de 1250€
2	Installation solaire thermique	25 % de la subvention accordé par l'Etat avec un maximum de 1250€
3	Installation de pompes à chaleur géothermiques	400 €
4	Installation d'un chauffage central à granulés de bois (Pellets), à plaquettes de bois (Hackschnitzel) ou à bûches (Scheitholz)	25 % de la subvention accordé par l'Etat avec un maximum de 1250€
C - Appareils électroménagers		
1	Réparation d'appareils électroménagers par une entreprise agréée (machine à laver, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, sèche-linge)	50% de la facture avec un maximum de 100€ par année et par ménage
D - Chauffage		
1	Contrôle unique de l'efficacité énergétique («Heizungscheck»)	50 €
2	Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE ≤ 0.23)	50 €
3	Equilibrage hydraulique de la tuyauterie du chauffage	10% de la facture (max 100€)
4	Isolation des conduites d'eau chaude du chauffage	10% de la facture (max 100€)
5	Bonus si les mesures D2, D3 et D4 sont combinés	50 €
E - Mobilité douce		
1	Achat d'un vélo sans assistance électronique ou d'un cycle à pédalage assisté (Pédelec/max. 0,25 kW ET 25 km/h)	10€ du prix d'achat (max. 200€)
F - Réduction des déchets		
1	Achat de couches lavables et/ou consultation professionnelle pour l'utilisation de couches lavables (par expert-agréé)	Max. 80€